

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 12 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX

Sont présents: Bernard ROMIEUX, Claudine LECLERC, Francis HUVER, Elisabeth ROGER, Louis BOUCHENY, Virginie SONZOGNI, Joël CRETTE, Jean-Claude FERT, Aline CLEMENT, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Elisabeth ROGER

Le Procès-verbal de la séance du 17 Mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Objet: REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR ET/OU IMPRIMANTE - DE 20 2015

Suite à des problèmes d'impression avec l'imprimante (temps d'impression qui devient de plus en plus long, d'où des soucis pour travailler correctement) et une photocopieuse obsolète (pas de possibilité de branchement sur l'ordinateur + photocopieur noir et blanc), Monsieur Le Maire fait part du besoin de changement du matériel.

Afin de pallier les difficultés engendrées, Monsieur Le Maire propose trois solutions au Conseil Municipal :

Coût du photocopieur à ce jour : 780 €/an avec achat du copieur à l'origine;

1ère solution : Conserver le copieur Noir et Blanc et acheter une imprimante : Coût 1 600€/an ;

2ème solution : Acheter un copieur couleurs : Coût avec amortissement sur 5 ans 1 100€/an;

3ème solution : Louer un copieur couleurs : Coût 1 160 €/an;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de choisir la troisième solution plus souple et sans aléa ;
- AUTORISE Le Maire à signer les documents afférents à cette affaire ;
- DONNE pouvoir au Maire pour contacter les fournisseurs de photocopieurs et lui donne une enveloppe annuelle de 1 160 € TTC/an pour le passage des contrats.

Objet: HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL NON-TITULAIRE - DE 21 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que :

Un fonctionnaire à temps non complet peut être amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe.

Il sera rémunéré sur la base horaire résultant d'une proratisation de son traitement (art. 105 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet (35 heures). Ces heures sont dites complémentaires.

Au-delà, les heures sont dites supplémentaires et indemnisées à hauteur de 125 % du taux horaire pour les 14 premières heures, et 127 % au-delà, dans la limite de 25 heures, conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS). Il convient toutefois qu'une délibération le prévoit précisément et que le fonctionnaire appartienne à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

(JO Sénat, 06.02.2003, [question n° 01635](#), p. 456)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- **D'ACCEPTER**, dans le cadre d'une formation ou de besoins ponctuels de la Commune, les heures complémentaires pour l'adjoint technique 2ème classe dans la limite de 150 heures annuelles.

Objet: AUGMENTATION DU DEBIT ADSL (INFORMATION)

Monsieur Le Maire fait part d'un devis de l'entreprise ORANGE concernant une augmentation du débit ADSL d'ici à 2015. Pour 50 logements, il en coûterait 60 000€.

Monsieur Le Maire rappelle la possibilité d'augmenter le débit via WIMAX INTERNET.

La Commune de Vareilles serait plus intéressée par une téléphonie mobile correcte.

Objet: JARDIN DU SOUVENIR - DE 22 2015

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de trois devis concernant la création d'un Jardin du Souvenir, un autre devis est en attente, il doit arriver le lendemain.

Les trois offres sont les devis des entreprises :

- 1/ Entreprise OGF
- 2/ Entreprise MEAZZA
- 3/ Entreprise ELABOR.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des services concernés;
- DONNE une enveloppe de 10 009 € HT maximum au Maire pour la création du Jardin du Souvenir;
- AUTORISE Le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

Objet: ACHAT DE TERRAINS

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des tractations en cours avec l'indivision BRULE. La Commune souhaitant acheter les terrains nus.

A ce jour, les vendeurs ont une offre minime pour les peupliers. Monsieur BRULE doit rencontrer un acheteur potentiel pour les peupliers qui devrait faire une offre d'ici à la fin du mois.

Le chiffrage par les domaines pour le terrain sans prendre en compte les arbres: 2 000€, la demande des vendeurs pour le terrain : 3 800€ avec arbres.

Objet: Mise à disposition d'une parcelle de terrain pour le dépôt de branchage.

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe a demandé à la Commune la possibilité d'une mise à disposition d'une parcelle de terrain pour le dépôt de branchages et de déchets verts.

Avant de prendre une décision sur une mise à disposition éventuelle, Le Conseil Municipal souhaiterait avoir de plus amples informations sur ces dépôts.

Objet: QUESTIONS DIVERSES

1/ Suite à la manifestation VAREILLES TROPHY, un contact a été pris avec l'APVV pour une mise à disposition de plaques d'informations. Estimation du coût de la plaque 15 €.

2/ Déroulement du 14 juillet 2015 : Le lundi 13 juillet au soir, tir d'un feu d'artifice et un défilé avec lampions.

Le Mardi 14 juillet : jeux l'après-midi et repas le midi.

Le déroulement sera identique à l'organisation de l'année 2014.

3/ La Fête des Saints de Glace a été une nouvelle fois une belle réussite.

4/ Compte-rendu par les représentants des réunions de syndicats et associations.

- Claudine LECLERC :

Syndicat de la Fourrière : La Présidente ayant donné sa démission, de nouvelles élections se sont déroulées:

Monsieur Gilbert DUBOIS, Président;

Madame Florence BARDOT, 1ère vice-Présidente;

Monsieur SOLAS, 2ème vice-Président;

Madame Anne-Marie FERNANDES, 3ème vice-Présidente;

La participation des communes sera de 0,83€/habitant pour l'année 2015, identique à l'année 2014.

- J. Aline CLEMENT :

Syndicat Départementale d'Energie de l'Yonne :

La réception de la Tranche 1 des travaux de dissimulation a eu lieu;

La réception de la Tranche 2 doit se faire prochainement;

156 Bornes électriques devront s'installer dans l'Yonne pour les véhicules électriques;

Eclairage public : Le néon sera remplacé progressivement par un éclairage LED.

La prochaine réunion aura lieu le 22 octobre 2015 à Monéteau. Sujet : La méthanisation.

- Francis HUVER :

Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable :

Présentation des comptes de gestion et administratif 2014;

Vote du budget primitif 2015 : comprenant en prévision le renouvellement du réseau.

5) Suppression d'eau "aux vallées de Vareilles". La pression de l'ordre de 6 bars est trop importante. Monsieur le Maire se rapprochera de la SAUR.

6/ Stationnement gênant sur la Rue de l'Erable au "Bout d'en haut", il est dangereux. Voir ce qu'il est possible de faire.

7/ Plusieurs terrains sur la Commune manquent d'entretien. Si les travaux d'entretien ne sont pas réalisés prochainement, une mise en demeure sera envoyée aux propriétaires des terrains.

8/ Plantation de rosiers au lavoir et à côté de l'abri bus.

9) Disparition des croix en fer au cimetière. Un point sera fait.

FIN DE SEANCE A 22h00

**Le Maire
Bernard ROMIEUX**

